



La sécurisation de votre bien immobilier



La zone de police 5269 se compose des communes de :

LA HULPE
LASNE
RIXENSART

3 types de mesures peuvent vous permettre de sécuriser votre habitation :

-> Des mesures comportementales ou organisationnelles

Si vous souhaitez sécuriser votre habitation, tout commence par de simples gestes : « les bonnes habitudes » ; celles-ci peuvent vous paraître évidentes mais elles permettent de réduire déjà considérablement le fait d'être victime d'un cambriolage et ne coûtent rien.

Assurez-vous, par exemple, de :

- Bien fermer vos portes et fenêtres (même à l'étage) lorsque vous vous absentez, et ce même pour quelques minutes ;
- Ne pas laisser en évidence vos biens attrayants et facilement transportables (GSM, tablettes, matériel informatique, ...) ;
- Photographier vos bijoux et noter le numéro de série de vos objets électroniques ;
- Veiller à ce que vos haies ou buissons ne cachent pas les portes et les fenêtres de votre habitation, ...

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'adopter quelques habitudes simples mais diminuant déjà fortement le risque d'être victime d'un cambriolage.

-> Des mesures mécaniques

Il est question ici de renforcer, par des moyens mécaniques (verrous, cylindre de sécurité, ...), vos portes et fenêtres. Ce sont des mesures efficaces, souvent peu onéreuses, qui retardent l'intrusion.

-> Des mesures électroniques

Ces mesures consistent dans le placement d'un système d'alarme, de vidéosurveillance, ... Elles sont l'étape ultime de la sécurisation de votre habitation.

Nous aurons l'occasion de reparler de ces mesures dans nos prochains bulletins.

Envie d'un audit préventif ?

Vous pouvez, dès-à-présent, demander le passage d'un Conseiller en Prévention Vol. Celui-ci effectuera avec vous le tour de votre habitation afin d'identifier les éventuels points faibles et vous conseiller sur la manière de la sécuriser au mieux, en fonction de votre budget.

Pour ce faire, contactez notre zone de police pour obtenir un rendez-vous avec notre conseiller (Julie RASMONT) au numéro : **02/651.11.09**

Bon à savoir

Nous vous informons enfin que la commune de Rixensart offre à ses citoyens des primes de sécurisation (25 % des factures ou tickets de caisse de moins de 6 mois, une fois par an, montant plafonné à 250 EUR).